

ECURIE DE PARTAGE GALOP
SA au capital de 40.382,00 Euros
Le Batardeau
SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES (17590)
R.C.S. : LA ROCHELLE 819 939 257
(La « Société »)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 FEVRIER 2024**

PROCURATION

Je Soussigné(e),,
propriétaire de actions nominatives de la Société sus-désignée, ainsi qu'il résulte d'une inscription
desdits titres à mon compte tenu par ladite Société,

Donne pouvoir à :

Demeurant à

A l'effet de me représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de
ladite Société, convoquée le 29 février 2024 à partir de 10 heures, dans la salle communale de la Mairie de
SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES (17590), 41 rue de la Mairie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

10h - première assemblée : ORDRE DU JOUR

- *Changement de dénomination sociale,*
- *Modification de l'article 3 des statuts,*
- *Modification de la durée du mandat des administrateurs ;*
- *Modification de l'alinéa 4 de l'article 16 des statuts,*
- *Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.*

Deuxième assemblée : ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- *Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; Quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,*
- *Affectation des résultats,*
- *Prise d'acte du renouvellement du mandat des administrateurs,*
- *Prise d'acte du non renouvellement et du non remplacement des Commissaires aux comptes,*
- *Questions diverses.*

II. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- *Opportunité d'une dissolution anticipée pour cause de perte réduisant les capitaux propres de la Société à moins de la moitié du capital social,*
- *Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales.*

Troisième assemblée : ORDRE DU JOUR

- *Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; Quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,*
- *Affectation des résultats,*
- *Questions diverses.*

Quatrième assemblée : ORDRE DU JOUR

- *Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; Quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,*
- *Affectation des résultats,*
- *Questions diverses.*

Cinquième assemblée : ORDRE DU JOUR

- *Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; Quitus aux administrateurs,*
- *Approbation des opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,*
- *Affectation des résultats,*
- *Questions diverses.*

En conséquence :

- Assister à la réunion de cette assemblée et à toute assemblée subséquente délibérant sur le même ordre du jour, dans le cas où le quorum ne serait pas atteint à l'assemblée précédente;

- Emarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée, prendre part à toutes délibérations et émettre tout vote sur les questions à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux et pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à
Le